Publié sur le site de la Commune le 09.10.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
22-09-2026

Date du Conseil :
05 – 10 - 2026

Objet :

Locations de salles - 2027

bellignat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq octobre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 22 septembre 2026,** s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	3	25

Présents : RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C.– PICHON – H. PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – CLEMENT F.– BARBERIS P. – KILIC D - RHODET F. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. — ERCAN S. – BOURDONNAY C. – HASSOUN K. - ZAKI G.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.
Procuration est donnée par OUJAGHBI A. à RAVET V.
Procuration est donnée par PALISSE A. à ZAKI G.

Absents : YILMAZ Y. – CORDONNIER T
Excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur ZAKI Guy est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : H. PICHON

Monsieur Hervé PICHON, Adjoint à la Vie associative et communication, indique qu'il convient d'apporter quelques modifications dans le règlement pour les locations de salle à partir de 2027, et notamment pour se mettre en conformité avec le plan de réduction du chèque.
Suite à la fin annoncée des encaissements des recettes publiques par chèque à horizon 2027, la DGFIP développe des moyens de paiement plus surs, plus efficaces et moins couteux. (Payfip, CB, virement, virement simplifié et bientôt, WERO, SoftPos, etc...)

Aussi concernant les locations de salle, il convient de proposer aux usagers le prélèvement unique (fiable, rapide et sans frais) et d'éviter les chèques. **Les règlements sont donc modifiés en conséquence.**
Il propose de maintenir les tarifs ci-dessous et les cautions, mais d'apporter quelques modifications quant aux modalités d'attribution de salle. (voir règlements joints)

DESIGNATION	TARIFS	CAUTION MATERIELS	CAUTION NETTOYAGE	CAUTION TRI DECHETS
SALLE REZ DE CHAUSEE	60.00€			
PETITE SALLE (1er étage)	300.00€	350.00€	150.00€	100.00€
GRANDE SALLE (rez-de-chaussée)	1 000.00€	900.00€	300.00€	100.00€
SALLE J. PREVERT	150.00€	150.00€	50.00€	50.00€

Il est décidé **à l'unanimité** de maintenir la gratuité des salles une fois par an pour le personnel communal en poste depuis plus d'un an, et pour les membres du Conseil Municipal, **uniquement.**

Concernant les associations de BELLIGNAT, il est proposé, qu'elles puissent utiliser lesdites salles gratuitement, à raison de deux manifestations par an. Au-delà de deux gratuités, l'Association louera la salle à un prix de location réduit (50% du montant normal). Les réservations restant limitées à SIX par année.

Secrétaire de séance,
Guy ZAKI

Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_10_05_08-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026